

Réunion plénière du 25 janvier 2012

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	30/01/12	Première rédaction par PW	Membres du secrétariat
Version 2	01/02/12	Corrections JLD et BA	Membres du bureau
Version 3	07/02/12	Validation bureau	Membres du comité
Version 4	24/02/12	point 3 Complément Inspire (F. Merrien)	Intranet / Internet
		point 5 Correction SRCE (CR Bourgogne)	

Présents

Présidents	Invités
Jean Bruneau – MEDDTL – CGEDD	Marie-Odile Simonot – DRAAF Bourgogne/SRISE
Jean Bourcet – MAAPRAT – CGAAER	Gilles Candau – Ministère de l'Intérieur
Comité	Hélène Augu – ONEMA
François Salgé – MEDDTL DGALN – Chargé de mission	Laurent Hivert – DRAAF Rhône-Alpes/SRISE
Francis Merrien – MEDDTL CGDD/DRI – Chef de la MIG	
Olivier Morzelle – DDTM de la Seine Maritime – Directeur	
Michel Faure – DREAL PACA	Secrétariat
Gilles Guillouet – MEDDTL CPII/DO Sud-Ouest – CMSIG	Bernard Allouche – MEDDTL CERTU/GNSI
Christophe Rousson – MAAPRAT – Chef du DIG	Michel Collot – MAAPRAT DGAL
Nicolas Marchand – MEDDTL SG/SPSSI	Jean-Loup Delaveau – MEDDTL CERTU/GNSI
Amandine Lafferrairie – Conseil Régional Aquitaine	Pierre Werny – MEDDTL CERTU/GNSI
Marc Léobet – MEDDTL CGDD/DRI/MIG	

Excusés

Edith Vidal – DRAAF Picardie – Directrice
Joël Tignon – Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
Claude Soussan – MEDDTL SG/SPSSI

Ordre du jour

- 1. Approbation du relevé de décisions de la COVADIS de novembre 2011.
- 2. Bilan 2011 et perspectives 2012 de la COVADIS
- 3. Compatibilité entre géostandards COVADIS et spécifications INSPIRE. Présentation des travaux menés sur la thématique Planned Land Use (Géostandards POS/PLU et SUP).
- 4. Point d'avancement sur les standards Plan de Prévention des Risques et Aménagement Numérique des Territoires suite aux appels à commentaires.
- 5. Travaux de standardisation COVADIS planifiés en 2012

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail <u>GéoInformations</u>.

Relevé de décisions

1. Approbation du relevé de décisions du 23 novembre 2011

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est validé en séance. *Information hors plénière :* suite au départ de Thierry VATIN, le second représentant des DDT(M) est désormais Marc TISSEIRE, directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne.

2. Bilan 2011 et perspectives 2012 de la COVADIS

Les présidents de la COVADIS présentent le bilan d'activité de la COVADIS pour l'année écoulée :

- 4 standards validés, 3 en instance de validation
- 2,1 ETP mobilisés
- participation des collectivités territoriales et du ministère de l'Intérieur aux plénières
- conventionnement avec l'ONEMA
- prise en compte de la problématique INSPIRE (réalisation d'une étude de compatibilité)
- participation du secrétariat de la COVADIS aux réunions des services déconcentrés
- publication d'un ouvrage sur la standardisation des données (Collection CERTU)

François Salgé pose la question de la mise en œuvre des standards par les services déconcentrés et les maîtrises d'ouvrage : les standards sont-il suffisamment connus, bien compris et appliqués, correspondent-ils aux attentes des utilisateurs ? Jean Bruneau souhaite que soit menée courant 2012 une enquête auprès des services afin de dégager d'éventuelles pistes de progression.

A la question du porter à connaissance des référentiels externes, régulièrement posée au secrétariat de la COVADIS, Francis Merrien rappelle qu'il incombe aux maîtrises d'ouvrage des directions générales de s'en charger, la MIG se proposant de relayer éventuellement certaines demandes des services au niveau central.

3. Compatibilité entre géostandards COVADIS et spécifications INSPIRE. Présentation des travaux menés sur la thématique « Planned Land Use »

Jean-Loup Delaveau présente les travaux menés par le secrétariat de la COVADIS en partenariat avec le PAN-ADS concernant la transformation des données PLU au format INSPIRE (données résultantes conformes aux spécifications de l'annexe III.4 « Planned Land Use »).

Les principaux enseignements à retenir de cette expérimentation sont les suivants

- le standard COVADIS / PLU permet de satisfaire (à quelques détails près) aux spécifications INSPIRE
- les services qui saisiront leurs données conformément au standard COVADIS n'auront pas d'effort supplémentaire à fournir pour les publier au format INSPIRE (ce devra être le rôle d'un service de l'infrastructure nationale de données)
- la tâche technique de transformation des données doit être précédée d'un travail d'appariement des concepts COVADIS et INSPIRE à réaliser par des spécialistes du métier concerné, certains choix sémantiques étant nécessaires en amont.

A la question relative à la coexistence d'un standard COVADIS et de spécifications INSPIRE sur un même thème, il est rappelé que la directive Inspire n'impose pas aux autorités publiques de stocker et gérer dans leurs bases internes des données conformes aux modèles Inspire définis par les règlements européens relatifs à l'interopérabilité, car ces modèles dédiés à Inspire pourraient être inadaptés à des utilisations particulières effectuées par ces autorités publiques. Elle impose seulement que les données soient disponibles sous une forme respectant les modèles, soit dans une seconde base dédiée à la publication sur Internet et aux échanges avec les autres autorités publiques, soit grâce à un service de transformation en ligne permettant de faire passer les données du modèle

de l'autorité publique vers le modèle Inspire. La directive n'impose donc pas l'harmonisation des données stockées et gérées en interne, mais la disponibilité de données interopérables. Cependant il sera souvent plus commode pour l'autorité publique d'« harmoniser » ses données en amont, c'est-à-dire d'adopter pour sa base de données soit le modèle Inspire, soit un modèle construit sur la base du modèle Inspire et enrichi des extensions nécessaires aux utilisations de l'autorité publique.

4. Point d'avancement sur les standards Plan de Prévention des Risques et Aménagement Numérique des Territoires suite aux appels à commentaires

4.1 Standard PPR

Jean-Loup Delaveau présente les résultats de l'appel à commentaires concernant le standard PPR qui s'est déroulé du 25 novembre 2011 au 13 janvier 2012 et qui a recueilli 85 observations issues de 10 DDT, 2 DREAL et de la DGPR. Parallèlement à ces observations, le standard a également fait l'objet d'une étude approfondie par la DDDTM du Nord et d'un test d'implémentation par la DREAL Midi-Pyrénées.

Sont évoqués en plénière les évolutions particulières suivantes :

- la granularité de la description des aléas dans le standard PPR a suscité quelques interrogations : il est rappelé que la vocation du standard PPR n'est pas la gestion de la connaissance des aléas qui mérite une standardisation spécifique. Il convient toutefois de mieux prendre en compte les zones multialéas.
- la DGPR souhaite que les informations en provenance de la base GASPAR (version 2012) ne soient plus répliquées au niveau de l'implémentation du standard mais soient intégrées en tant que ressources externes.
- l'organisation des tables proposée dans le standard ne correspond ni au mode de travail des services « risques » qui travaillent par plan de prévention, ni à celle préconisée pour un rapportage INSPIRE. Elle doit être similaire à ce qui se fait pour le standard PLU (un répertoire par plan de prévention des risques et une fiche de métadonnées pour l'ensemble des séries de données d'un PPR). Seule la table des PPR demeure d'emprise départementale.

Décision n° COVADIS 201201 01

Le comité COVADIS

- approuve les évolutions proposées en particulier celle relative à l'organisation des fichiers ;
- demande au secrétariat de la COVADIS, qui s'appuiera sur la DREAL Midi-Pyrénées, de préparer pour la plénière du 28 mars une version 1.0 du standard PPR soumise à validation.
- rappelle que c'est à la DGPR de se charger de l'accompagnement du standard PPR en articulation avec le déploiement de la base GASPAR et du projet GéoRisque.

4.2 Standard ANT – Infrastructures de communications électroniques

Pierre Werny et Amandine Lafferrairie (conseil régional Aquitaine) présentent le résultat de l'appel à commentaires concernant le standard ANT – Infrastructures de communications électroniques qui s'est déroulé du 25 novembre 2011 au 13 janvier 2012. Cet appel à commentaires portait sur la modélisation conceptuelle des réseaux ainsi que sur l'implémentation physique (base de données Gr@ce et applicatif) proposée par le conseil régional Aquitaine.

36 commentaires issus de 5 auteurs (conseil général, communauté d'agglomération, conseil régional, bureau d'étude, pôle ANT) ont été reçus via le processus internet ; d'autres contributions ont été adressées directement au rapporteur Tous les commentaires ont pu être traités et font soit l'objet d'une correction ou d'une précision reportée dans le standard, soit d'une réponse transmise au commentateur et publiée sur les sites intranet/internet de la commission.

La définition des concepts, le choix des attributs et des listes de valeur n'ont suscité que très peu de réactions, les principales remarques portant sur le choix d'une réplication de la géométrie des objets de type ARTERE au niveau des objets de type CABLE, SOUS-TUBAGE et FOURREAU correspondants ainsi que sur certains choix de traduction du modèle conceptuel au niveau de la base de données PostGis. La version du standard soumise à validation prend en compte la demande de non réplication de la géométrie, supprime certains attributs secondaires, introduit la notion de zone de couverture et propose une version de l'applicatif facilitant l'analyse du réseau.

Le pôle ANT du CETE de l'Ouest appelle à une temporisation dans le processus de validation car les derniers textes réglementaires ne sont pas encore publiés (et pourraient faire l'objet d'un nouveau recours) et qu'il souhaiterait voir la standardisation des données « Infrastructures » menée avec celles des données SI des opérateurs (dont on ignore encore la structure). Toutefois, il reconnaît qu'il est urgent de proposer aux collectivités un modèle standard dont elles auront besoin en 2012.

Le comité considère qu'il est important de répondre dès à présent à la demande transmise il y a un an par le représentant des collectivités territoriales à la COVADIS.

Décision n° COVADIS 201201 02

Le comité valide le standard Aménagement numérique des territoires – Infrastructure de communications électroniques dans sa version 1.0 pour servir de référence aux collectivités territoriales.

La COVADIS pourra envisager une révision du standard suite

- à la parution des textes réglementaires
- à la disponibilité du modèle de données SI des opérateurs
- à la saisine d'autres collectivités territoriales

5. Travaux de standardisation COVADIS planifiés en 2012

Les travaux de standardisation prévues en 2012 porteront sur les thématiques suivantes

- **Epidémio-surveillance (animale) et végétale** : La problématique est présentée par Michel Collot au nom de la DGAL et Laurent Hivert pour la DRAAF Rhône-Alpes qui sont les porteurs du projet. Les principaux concepts sont identifiés et présentés.
- **Espaces protégés** : un rapporteur a été désigné au MNHN mais il est nécessaire d'associer les DREAL ainsi qu'un conseil régional à ce standard.
- Schémas régionaux de cohérence écologique : le standard viendra compléter les préconisations nationales qui seront publiées fin 2012 : rapportage CERTU participation des conseils régionaux (Bourgogne)
- Bruit des infrastructures terrestres : problématique à aborder d'un point de vue « nuisances ». On s'appuiera sur la base de données Bruit-Pollution élaborée par le CETE de Lyon (Rapporteurs CERTU et CETE de Lyon).
- **Zonages réglementaires sur l'eau** : il s'agit de voir comment utiliser au mieux en DREAL les dictionnaires produits par le SANDRE (contact DREAL Lorraine)
- **Zones d'activités économiques** : problématique complexe, l'instruction sera faite en mode collaboratif pour identifier des besoins communs en vue d'un éventuel standard.
- **Déchets inertes** : première réunion de lancement le 30 janvier, le rapportage est fait par le PCI « déchets » au CETE de Lyon.

Prochaine réunion plénière le **28 mars 2012** de 10h00 à 13h00 au ministère de l'agriculture, 78 rue de Varenne (Salle Trémouille) – Paris 7ème